



RC-POS (19_POS_149)

RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Sarah Neumann et consorts - Création artistique, résidences et répétitions : quel est l'état des lieux ?

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie le vendredi 27 septembre 2019 à la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13 à Lausanne, pour traiter de cet objet.

Elle était composée de M. Claude Matter (président et rapporteur), de Mmes les députées Taraneh Aminian, Nathalie Jaccard, Sarah Neumann, et de MM. les députés Julien Cuérel, Philippe Vuillemin. M. le député Nicolas Suter était excusé.

Mme la conseillère d'Etat Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), a également assistée à la séance accompagnée de Mme Nicole Minder, cheffe du Service des affaires culturelles (SERAC).

Mme Candice d'Anselme, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séances, ce dont nous la remercions.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

L'offre culturelle de notre canton est riche : festivals, théâtres, lieux d'exposition, salles de concert, sont accessibles aux citoyennes et aux citoyens, dans nos différentes régions et villes.

Avant d'être présentée au public, une œuvre artistique a été préalablement élaborée par un, une ou des créateurs. Comme l'élaboration de toute chose, cela prend du temps, et cela nécessite de l'espace. Espace plus ou moins spécifique et vaste, selon la nature du projet.

Toutefois, il y a aujourd'hui un déficit d'espaces permettant l'élaboration des œuvres artistiques : résidences de création, ateliers, espaces de répétition, lieux d'échanges et d'émulation entre les artistes, etc. On constate dès lors que les surfaces disponibles se font de plus en plus rares et de plus en plus chères ; que les zones urbaines et périurbaines permettant le développement d'activités artistiques se raréfient.

Enfin, les lieux où sont présentées des créations manquent souvent d'espaces dédiés à l'élaboration des œuvres ou des spectacles — ateliers, salles de répétition — et/ou dédiés à des temps de recherche, qui sont pourtant indispensables à la construction et à la maturité d'un projet artistique.

C'est au quotidien du travail que le manque de lieux pose le plus de difficultés. Pour aider les créateurs des différentes œuvres, notre canton propose bien, sur concours, des résidences qui permettent de construire un projet, mais dans un atelier situé à l'étranger et ce, pour une durée déterminée.

Ce postulat demande donc de faire le point sur les espaces de résidence, de répétition et de recherche existants et à développer pour les différentes disciplines artistiques car de tels endroits pourraient offrir de véritables plus-values non seulement pour les artistes mais aussi :

- pour le public, qui au fil du processus de recherche et de création peut participer à des présentations d'étapes de travail et rencontres avec les artistes en résidence, ce qui permet de tisser un véritable lien entre créateur/trice et spectateur/trice de la région ;
- du point de vue de l'aménagement du territoire, car des lieux dédiés au travail artistique permettent d'assurer une mixité, de diversifier les activités, et d'offrir une complémentarité enrichissante dans un quartier avec des logements, entreprises commerciales et services.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La cheffe du DFJC présente à titre liminaire une typologie des lieux destinés aux artistes :

- les lieux de résidence sont des espaces de décentrement qui permettent aux artistes de s'immerger dans leurs recherches à court ou moyen terme ;
- les lieux de création et de répétition sont des espaces qu'un artiste ou une compagnie peuvent réserver le temps de préparer une œuvre, c'est donc un lieu de court terme ;
- les ateliers sont des espaces qui permettent à un artiste de travailler sur le long terme dans un espace qui lui est réservé.

En outre, la conseillère d'Etat tient à souligner que le financement de ces trois types de lieux relève de la compétence des communes qui possèdent des biens immobiliers (friches industrielles, théâtres) pouvant être mis à la disposition des artistes pour leurs activités. Pour sa part, le SERAC se concentre sur des financements d'ateliers à l'étranger et de séjours d'artistes vaudois à l'étranger et sur le territoire cantonal. Le Canton fournit également un soutien à des institutions telles que Vidy, l'Arsenic et le Théâtre Sévelin 36 qui ont pour mission, entre autres, de fournir des lieux de création aux artistes sur le court terme. Enfin, le Canton ne peut pas soutenir le fonctionnement de lieux issus d'initiatives privées mais il offre son soutien aux artistes qui s'y rendent.

Par conséquent, il n'est pas envisageable que le Canton finance des partenariats ou des nouveaux projets dans des lieux qui relèvent des communes ou de mécènes privés. En revanche, il serait concevable de réaliser un recensement des lieux tout en sachant que c'est un travail qui s'avère long et qui risque de tomber en désuétude. Il permettrait une rationalisation et une optimisation de l'information pour les artistes, une connaissance précise des lieux venant compléter les infrastructures cantonales, et l'établissement de potentiels synergies et partenariats entre les lieux existants.

Bien qu'elle ne soit pas opposée au postulat la conseillère d'Etat réitère la possibilité que les communes ne soient pas disposées à communiquer les listes existantes au Canton et à identifier les lieux potentiels. La cheffe du DFJC émet l'idée que les villes-centres sont potentiellement les mieux indiquées pour réaliser une telle cartographie des lieux existants.

La cheffe du DFJC propose également de sensibiliser les préfectures et d'encourager les faîtières telles que Visarte¹, artos² ou la FCMA³ à faire ce travail de recensement.

En complément la cheffe du DFJC tient à souligner que des discussions auront lieu en novembre prochain dans le cadre d'une plateforme canton/communes. La cheffe du DFJC peut s'engager durant cette plateforme à les sensibiliser à la problématique et à les encourager à se coordonner sur le plan régional.

¹ Visarte est une association professionnelle au service des artistes visuels de Suisse. Site web: https://visarte.ch/fr/

² Artos: Association Romande Technique Organisation Spectacle. Artos est une association professionnelle au service des professionnels de la scène culturelle romande. Site web: http://www.artos-net.ch/

³ FCMA: Fondation Romande pour la chanson et les musiques actuelles. Site web: https://fcma.ch/

4. DISCUSSION GENERALE

Un commissaire, ancien membre de la commission qui a travaillé sur la création de La Manufacture, ancien membre de la Fondation Arsenic, et actuel président de la Fondation Philippe Saire, a été confronté à de multiples reprises à des artistes en manque d'espace pour l'élaboration de leurs œuvres. A ce titre, il comprend la revendication adressée par le postulat qu'il conçoit comme une problématique présente de longue date dans les milieux culturels. Il se dit également conscient des difficultés qui se posent au Conseil d'Etat pour le recensement des lieux dédiés ou potentiellement dédiés au travail artistique.

Une autre commissaire, en sa qualité de municipale en charge de la culture, reconnaît que le soutien des communes aux projets artistiques peut être limité et qu'une participation cantonale à de tels projets augmenterait le champ des possibles. En outre, elle indique que sa commune connaît les lieux disponibles et les lieux potentiels qu'il serait possible de mettre à disposition mais ne saisit pas l'utilité de constituer une liste au niveau cantonal.

Un commissaire se demande s'il ne serait pas pertinent de sensibiliser dans un premier temps les régions au sein desquelles peuvent se mettre en place des réseaux culturels et des partenariats. En sa qualité de syndic, il donne l'exemple d'une cure qui pourrait être mise à disposition, les cures étant propriétés de l'Etat.

Une autre commissaire, en tant que personne travaillant régulièrement avec des artistes ou dans la gestion de projets culturels, estime que la problématique soulevée par le postulat est symptomatique de la Romandie. Elle émet l'idée de confier le recensement à une association externe à l'instar d'artos. Ce mandat ponctuel aurait pour avantage de ne pas mobiliser le canton et les communes, d'avoir une cartographie tenue à jour, de faire appel à une association en contact direct avec les artistes qui pourraient communiquer eux-mêmes des lieux qu'ils auraient préalablement identifiés.

Un commissaire est favorable à l'idée d'impliquer les artistes et pense qu'il faut explorer cette option. Il rend également attentif au risque que les communes se désintéressent de la question si la tâche du recensement est déléguée à une association. En outre, il soutient que si le milieu artistique a la possibilité de se fédérer et de s'entraider par le biais d'une telle association, alors ledit milieu pourra faire connaître ses problématiques et revendications.

La postulante apprécie les contributions apportées par les commissaires. Elle considère qu'une sensibilisation pourrait être opérée au niveau des communes ou des régions quant à la problématique et à l'apport réciproque que permet la mise à disposition de salles. En effet, les communes ou régions pourraient bénéficier des prestations culturelles et des échanges entre les artistes et la population. De plus, elle se dit favorable à sensibiliser les communes dans le cadre de la plateforme canton/communes mentionnée par la conseillère d'Etat. Enfin, elle précise que l'association artos est financée par plusieurs cantons dont le canton de Vaud et par des communes. Par conséquent, confier un tel mandat à cette association lui donnerait également l'avantage d'acquérir en visibilité comme acteur culturel d'importance auprès des communes. De surcroît, dans le cas où certains métiers ne seraient pas représentés au sein d'artos, d'autres associations supplémentaires telles que Visarte pour les arts visuels pourraient être mandatées.

Une commissaire se demande s'il serait envisageable de faire appel à un étudiant universitaire qui réaliserait ce recensement dans le cadre d'un mémoire de fin d'étude. Les mémoires universitaires répondent à un sujet scientifique alors que le recensement est un travail opérationnel qui comporte des éléments de réponse à des demandes de salle très concrètes (sonorisation, sanitaire, éclairage, espace). En revanche, il est précisé que les associations mentionnées accueillent régulièrement des étudiants en travail social dont le mémoire de fin d'étude est orienté sur la pratique.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Epalinges, le 20 octobre 2019

Le rapporteur : (Signé) Claude Matter